



**CONSEIL DE QUARTIER
DE MONTCALM**

RAPPORT ANNUEL 2016

Mon quartier

j'y vis... j'y vois!



CONSEIL DE QUARTIER

TABLE DES MATIÈRES

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE_____	5
1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION _____	7
1.1 Ses membres au 31 décembre 2016 _____	7
1.2 Son fonctionnement_____	7
1.3 Participation du public aux assemblées _____	9
2. LES ACTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER _____	10
2.1 Fonctionnement du conseil de quartier et représentation_____	10
2.1.1 Planification des projets et dossiers d'intérêt pour le conseil d'administration _____	10
2.1.2 Prise de position pour les enjeux municipaux _____	10
2.1.3 Règle d'éthique _____	11
2.2 Rapport Vision Montcalm _____	12
2.3 Comité transports et environnement (circulation, environnement, transport et verdissement) _____	14
2.3.1 Table de concertation de vélo _____	14
2.3.2 Projet Katimavik _____	14
2.3.3 Forêt urbaine _____	14
2.3.4 PPU Belvédère _____	15
2.3.5 Réfection Chemin Sainte-Foy et coin Lucien Borne _____	15
2.4 Comité relations avec les citoyens (gouvernance, loisirs, citoyens, mixité, participation et communication) _____	16
2.4.1 Travaux autour des projets de loi 109 et 122 _____	16
2.4.2 Contes à passer le temps présentés à la Place Richard Garneau_____	16

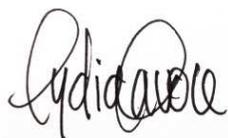
2.4.3 Montcalm + Jeunes _____	16
2.4.4 Assemblée générale et Café forum _____	16
2.4.5 Collaboration au cinéma plein-air dans Montcalm _____	17
2.4.6 Travaux en lien avec le processus de consultation publique _____	17
2.5 Comité cadre bâti (services, commerces, cadre bâti, patrimoine, arts et _____ densification)	17
2.5.1 La placette mobile _____	17
2.5.2 Concours de photographie #montcalmen _____	18
2.5.3 Programme de transformation de portes de garage _____	18
2.5.4 Marché aux puces _____	18
2.5.5 Grille d'analyse d'évaluation de l'acceptabilité sociale des projets _____	19
2.5.6 Programme de reconnaissance des initiatives remarquables _____	19
2.5.7 Répertoire des perspectives visuelles à préserver _____	19
2.6 Prise de position sur les enjeux municipaux _____	19
2.7 Consultation publique _____	20
2.7.1 Centraide – 21 juin 2016 _____	20
2.7.2 Projet de modification de zonage visant la zone 14022Ha _____ (avenue des Braves)	20
2.7.3 Dossier des grands logements _____	21
3. EXÉCUTIF _____	21
4. LES PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION _____	22
4.1 La participation à des organismes ou regroupements _____	22
4.2 Les autres participations _____	22
5. LES QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER _____	22
6. LES SUJETS TRAITÉS PAR LES CONSEILLERS _____	23
7. LES ÉTATS FINANCIERS 2016 _____	25

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Tel qu'il est mentionné dans le rapport annuel 2015, les membres du conseil d'administration ont été bien sollicités durant l'année 2016. Entre le dévoilement du Programme Particulier d'Urbanisme pour le pôle urbain Belvédère et les consultations en lien avec le Programme Particulier d'Urbanisme de la Colline Parlementaire, les membres du conseil d'administration ont exprimé leurs souhaits pour l'embellissement du quartier Montcalm et la préservation des valeurs chères au cœur des citoyens. Lors de consultations et de rédaction des mémoires, les membres du conseil s'expriment toujours en tenant compte des critères de la *Vision Montcalm*, vision à laquelle le conseil accorde beaucoup d'importance, surtout lors de l'implantation de nouveau projet dans le quartier.

Par ailleurs, le projet de Loi 122 a permis non seulement aux différents conseils de quartier de s'exprimer sur la question de l'abolition du droit référendaire prévu dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, mais a aussi permis un échange fort enrichissant avec les présidentes et présidents des conseils de quartier de la Ville de Québec et un travail impressionnant d'écriture d'un mémoire commun regroupant pas moins de 25 conseils de quartier.

En conclusion, je réitère mon invitation à tous les citoyens à s'impliquer dans leur quartier, de continuer de s'exprimer sur les changements souhaités ou non souhaités à l'intérieur de votre voisinage et de prendre part aux tables de travail des futurs projets d'aménagement qui touchent le quartier. Les nouvelles procédures de consultation en amont de projet semblent de plus en plus présentes, c'est à vous d'y participer en grand nombre, puisque c'est vous qui habitez et vivez le quartier Montcalm. Vous êtes les meilleurs conseillers!



Lydia Lavoie, présidente

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Ses membres au 31 décembre 2016

Membres avec droit de vote :

Mmes	Lydia Lavoie	Présidente (2017)
	Marine Sériès	Vice-présidente (2017)
	Karine Smith	Trésorière (2018)
	Marie-Louise Valée	Administratrice (cooptée, 2017)
	Pamela Bisson	Administratrice (2018)
MM.	Denys Hamel	Secrétaire (coopté, 2017)
	Antoine Pellerin	Administrateur (2018)
	Marc-Antoine Viel	Administrateur (2017)
	Jimmy Duchesneau	Administrateur (2017)
	Jean-Pierre Bédard	Administrateur (coopté, 2018)
	Jean-Félix Robitaille	Administrateur (2018)

Membres sans droit de vote :

Mme	Anne Guérette	Conseillère, district électoral du Cap-aux-Diamants
M.	Yvon Bussiès	Conseiller, district électoral de Montcalm-Saint-Sacrement

Secrétaire de rédaction :

M.	Jean Beaudoin Lemieux	Secrétaire de rédaction
----	-----------------------	-------------------------

Personne-ressource du conseil de quartier à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou :

M.	Denis Bergeron	Conseiller en consultations publiques
----	----------------	---------------------------------------

1.2 Son fonctionnement

Assemblées, rôle, mandat, composition du conseil d'administration :

En 2016, outre l'assemblée annuelle et une assemblée spéciale des membres, le conseil d'administration a tenu dix assemblées régulières. À celles-ci s'ajoutent des séances de travail du conseil et de ses comités.

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif accrédité par le conseil municipal de la Ville de Québec. Il permet à la population d'exprimer son opinion et ses idées sur des projets qui touchent son environnement et sa qualité de vie. Le conseil recueille les opinions des gens qui y habitent ou travaillent sur son territoire afin que les décisions et actions de l'Arrondissement et de la Ville répondent davantage aux besoins. Les activités du conseil de quartier touchent, notamment, l'aménagement du territoire, la circulation, le zonage, la sécurité publique, le loisir et l'environnement. En somme, le conseil de quartier est un lieu de rencontre où la population a le pouvoir d'agir pour créer un milieu de vie à son image.

Dans un esprit de collaboration avec la Ville, le conseil de quartier exerce les mandats suivants : émettre des recommandations sur tout projet de modification au règlement d'urbanisme ou touchant le quartier qui lui est soumis par une instance décisionnelle de la Ville; tenir des séances de consultations publiques sur une question sur laquelle son opinion a été demandée par une instance décisionnelle de la Ville; tenir, de sa propre initiative, une consultation publique sur un projet de la Ville sur une propriété municipale dans le quartier; de sa propre initiative, transmettre à la Ville son avis sur toute autre matière concernant le quartier; en collaboration avec les représentants de la Ville et les acteurs du milieu, ainsi qu'en accord avec les orientations et les outils de planification de la Ville, bonifier l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

Onze personnes voient au bon fonctionnement du conseil de quartier et forment le conseil d'administration : quatre sièges sont réservés aux femmes et quatre aux hommes qui résident dans le quartier. Ces personnes sont élues pour des mandats de deux ans selon un principe d'alternance. Outre les membres élus, trois sièges sont réservés à des membres cooptés nommés par le conseil d'administration. Ces membres résident dans le quartier ou représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier. Le conseil d'administration peut ajouter des critères pour le choix des membres cooptés. Ceux-ci sont nommés pour un mandat se terminant à l'assemblée annuelle suivante. Leur mandat est renouvelable. Les conseillers municipaux du quartier sont membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote.

1.3 Participation du public aux assemblées

Le conseil d'administration du conseil de quartier de Montcalm se réunit toujours en assemblée publique. À chaque assemblée, une période de temps est réservée aux membres du conseil de quartier, c'est-à-dire la population, pour des questions ou des commentaires.

À moins d'avis contraire, le conseil se réunit aux Loisirs Montcalm 265, boulevard René-Lévesque Ouest. Généralement, les assemblées se tiennent le quatrième mardi de chaque mois, à l'exception des mois de juillet et août où il n'y a pas d'assemblée.

Les dates des assemblées du conseil de quartier sont publiées dans l'agenda du bulletin municipal « Ma Ville » section « Mon Arrondissement ». De plus, ces informations ainsi que les ordres du jour, les procès-verbaux, les documents et les rapports de consultation sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec au www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier choisir « Montcalm ».

Adresse de correspondance et personne-ressource à l'Arrondissement :

Arrondissement de La Cité-Limoilou

Conseil de quartier de Montcalm

399, rue Saint-Joseph Est, 4e étage

Québec (Québec) G1K 8E2

L'adresse de courriel du conseil est : conseilquartier.montcalm@ville.quebec.qc.ca

Facebook : conseil de quartier de Montcalm

M. Denis Bergeron, conseiller en consultations publiques

Service de l'interaction citoyenne

Téléphone : 418 641-6411, poste 3621 | Courriel : denis.bergeron@ville.quebec.qc.ca

2. LES ACTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1 Fonctionnement du conseil de quartier et représentation

2.1.1 Planification des projets et dossiers d'intérêt pour le conseil d'administration

Un des défis du conseil de quartier pour l'année 2016 était de concrétiser en actions tous les efforts qui ont été mis à définir le mode de fonctionnement du conseil notamment, via les enjeux visés par le rapport Vision Montcalm.

Devant l'ampleur de la tâche qui consiste à donner vie au rapport Vision Montcalm tout en prenant en charge les questions d'actualité courante, le conseil de quartier s'est doté à la fin de l'année 2014 de trois comités permanents pour coordonner ses actions dans les domaines où il est le plus souvent interpellé. Ces comités sont les suivants :

- Comité Transports et environnement (circulation, environnement, transport et verdissement)
- Comité Relations avec les citoyens (gouvernance, loisirs, citoyens, mixité, participation et communication)
- Comité Cadre bâti (services, commerces, cadre bâti, patrimoine, arts et densification)

À travers ces différents comités, les dossiers se sont divisés selon les intérêts de chacun afin de faire avancer la réflexion sur divers dossiers et projets. Les séances de travail sont suivies d'un compte rendu mensuel aux autres membres. Le bilan des dernières années de sous-comités est positif ; des actions concrètes ont été posées par les comités et les sujets bien répartis.

2.1.2 Prise de position pour les enjeux municipaux

Certaines discussions soulevées lors des soirées du conseil de quartier concernaient des enjeux qui visaient d'autres quartiers de l'arrondissement. Ces discussions, qui favorisent la participation à la prise de décisions à portée municipale, signifient de s'engager dans des réflexions qui concernent la ville dans son ensemble ou une partie de celle-ci. Ces enjeux, qui faisaient souvent surface, étaient suivis d'un questionnement à savoir si ces sujets doivent être ou non discutés entre les membres. Le conseil s'est donc doté en décembre 2015, d'une résolution qui le guiderait sur les enjeux municipaux. Un objectif important face à cette résolution est que le conseil de quartier Montcalm s'assure, lorsqu'il se prononce sur les

dossiers à portée municipale, de prendre position de façon cohérente avec les orientations de ses membres ou, à défaut pour le conseil de bénéficier d'une telle orientation au moment où il doit se prononcer, de préciser que la position adoptée pourrait éventuellement être révisée à la lumière des résultats d'une consultation élargie de ses membres.

Les principales raisons qui ont motivé le conseil de quartier à élaborer une résolution sont les suivantes :

- l'impact direct ou indirect sur le quartier Montcalm, que ce soit au niveau de l'aménagement de son territoire, de la qualité de vie de ses citoyens ou des différents enjeux mentionnés dans son rapport Vision ;
- les efforts conjugués de différents conseils de quartier en regard de dossiers ayant des incidences sur un territoire qui ne se limite pas aux seules frontières d'un quartier ;
- l'un des objectifs principaux derrière la création des conseils de quartier de la Ville de Québec est de permettre à des instances citoyennes de favoriser la prise de décisions municipales cohérentes avec l'intérêt général, ne se limitant pas seulement aux frontières de leur quartier ;
- le conseil de quartier de Montcalm désire assumer pleinement le rôle qui lui a été dévolu lors de sa création et qu'il importe par conséquent de réitérer l'importance de prendre position sur des enjeux qui ont une portée municipale ;
- l'objectif n'est pas de s'immiscer dans les enjeux ponctuels et circonscrits qui ne concernent parfois qu'un autre quartier, mais bien d'affirmer la légitimité de contribuer de façon constructive et pertinente à l'élaboration démocratique des politiques municipales qui ont un impact sur le quartier, directement ou indirectement.

Le conseil de quartier mandate alors un administrateur responsable des « affaires externes », dont la responsabilité consistera à informer les membres du conseil de quartier Montcalm sur les dossiers et enjeux à portée municipale sur lesquels il y aurait lieu d'intervenir, le tout dans l'esprit des objectifs visés.

2.1.3 Règle d'éthique

Afin de combler l'absence de règles formelles de bonne conduite visant à prévenir tout manquement éthique de la part des administrateurs du conseil de quartier, le conseil d'administration a résolu d'adhérer, de façon intérimaire, aux « Règles d'éthique » contenues

au Guide de participation – Conseil de quartier (inspirées des Règles d'éthique régissant les élus et les autres administrateurs municipaux de Québec, adoptés par la résolution CV-2002-0076 et ses amendements).

Les anciens articles 119 et 120 du Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier (R.R.V.Q. chapitre F-1) ayant été abrogés dans l'attente de l'adoption de nouvelles règles régissant l'éthique des élus municipaux, il est apparu important, pour les administrateurs du conseil de quartier Montcalm, de combler cette lacune. C'est dans ce contexte que les administrateurs ont déclaré en 2014, par l'entremise d'une résolution en ce sens (Résolution CA-14-55 concernant les règles d'éthique du conseil de quartier) qu'ils continueraient à souscrire aux principes dégagés par les anciennes règles, lesquelles demeurent tout à fait pertinentes aux fins de prévention de manquements éthique.

Le 1^{er} décembre 2014, un règlement (R.V.Q. 2218) a finalement été adopté par la Ville de Québec faisant en sorte d'assujettir les administrateurs des conseils de quartier aux articles 1 à 11 du Code d'éthique et de déontologie régissant les membres du conseil (R.V.Q. 2170). Ce sont désormais ces règles qui s'appliquent aux administrateurs du Conseil de quartier Montcalm. En ce sens, en septembre 2016, suite à l'arrivée des nouveaux membres, ceux-ci ont suivi la formation sur les règles d'éthique et de déontologie, offerte par la ville.

2.2 Rapport Vision Montcalm

Au courant de l'année 2014, le conseil de quartier a entrepris une démarche visant à se donner une vision de ce qu'il souhaite pour le développement futur du quartier, afin d'inspirer la mise à jour du Plan directeur du quartier Montcalm. Le rapport Vision Montcalm débute par une brève description du quartier et fait état des grands enjeux qui se posent pour les années à venir. Chaque section se termine par les actions que le conseil estime essentiel d'entreprendre pour faire face à ces enjeux, que ces actions interpellent le conseil de quartier lui-même, les autorités de la Ville, celles de l'Arrondissement ou d'autres intervenants. La démarche d'élaboration du rapport a commencé par une consultation ciblée auprès de quatre groupes : des spécialistes de l'aménagement, des commerçants, des organismes culturels et des organismes communautaires du quartier.

La démarche a révélé que les neuf enjeux suivants sont ceux qui caractérisent tout particulièrement la vision des résidents et des acteurs du quartier :

1. Une densité à échelle humaine
2. La préservation du cadre bâti et une intégration harmonieuse des nouveaux éléments dans le respect du paysage architectural
3. Un aménagement urbain et des services de qualité dans le quartier
4. Un partage courtois de la voie publique
5. Une offre de stationnement répondant aux besoins
6. Une mixité générationnelle et sociale accrue
7. La viabilité d'une offre commerciale diversifiée et dynamique
8. Les préoccupations environnementales et la consolidation du couvert végétal
9. Une participation citoyenne accrue et diversifiée

Le rapport Vision Montcalm a comme objectif de guider tous les intervenants, publics ou privés, dont les actions ont un impact sur le développement du quartier. En articulant une *vision* autour d'enjeux qui représentent les préoccupations de la population de Montcalm, le conseil de quartier espère notamment que les promoteurs s'en inspireront dans l'élaboration de leurs projets, afin d'accroître l'acceptabilité sociale de ceux-ci.

Les administrateurs du Conseil de quartier Montcalm ont eu recours au rapport Vision de façon régulière au cours de l'année 2016 afin d'agir en conformité avec les principes y étant énoncés.

Lors des consultations publiques confiées au Conseil de quartier Montcalm, notamment celles découlant de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), les administrateurs se sont assurés d'orienter leurs recommandations en fonction des préoccupations citoyennes contenues au rapport Vision.

Dans une lettre adressée à la direction de la gestion du territoire de l'arrondissement La Cité-Limoilou, le Conseil de quartier de Montcalm a suggéré qu'une copie du rapport Vision soit remis aux promoteurs, dès les premières interactions de celui-ci avec le personnel de la Ville, afin d'initier un dialogue constructif entre les citoyens et les instigateurs des projets soumis à la consultation publique, dès les premières phases du projet.

2.3 Comité transports et environnement (circulation, environnement, transport et verdissement)

2.3.1 Table de concertation de vélo

Pendant l'année 2015 une Table de concertation vélo a été constituée et chaque conseil de quartier pouvait y désigner d'un à trois représentants. Le conseil de quartier Montcalm y a désigné un représentant. Pendant l'année 2016, un membre s'est présenté à trois rencontres. Lors de ces rencontres, des résolutions ont été proposées au conseil de quartier et ont été adoptées lors des assemblées. Voici l'orientation des résolutions :

- Appui à la Vision zéro accident (résolution)
- Appui au mémoire sur la consultation provinciale sur la sécurité routière (pas de résolution)
- Appui au déploiement de la Vision Vélo de la Ville de Québec

2.3.2 Projet Katimavik

Vers la fin de l'année 2015, un groupe d'écostagiaires Katimavik est venu rencontrer le conseil de quartier Montcalm pour identifier des projets à la fois utiles pour le quartier et pouvant s'inscrire dans les visées environnementales et sociales du programme Katimavik. Il a été convenu que leur projet allait dresser un portrait diagnostique des intersections du quartier au regard des enjeux de sécurité piétonne.

Les résultats de leur travail ont été dévoilés à l'automne 2016, dont le rapport s'intitule : *Portrait diagnostique des conditions piétonnes dans le quartier Montcalm à Québec*. Il a été convenu que le document final et l'ensemble des données recueillies lors de la rédaction du rapport soient partagés à *Accès Transports Viables* afin que ce travail soit bénéfique à tout le quartier et aux quartiers limitrophes. Le dépôt final du rapport est prévu pour l'année 2017.

2.3.3 Forêt urbaine

Suite à la publication par la Ville de Québec de son document sur les arbres en novembre 2015: « Place aux arbres. Vision de la mise en valeur de la forêt urbaine 2015-2025 », le conseil de quartier a adopté en 2016 une résolution, suite à l'analyse du document sur la forêt urbaine, rédigé par madame Nicole Moreau et monsieur Yvan Lajoie du conseil de quartier St-Sacrement. La résolution et l'analyse ont été envoyées aux responsables à la Ville.

2.3.4 PPU Belvédère

La Ville de Québec a annoncé dès l'année 2015 l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le pôle urbain Belvédère. Ses limites sont la rue Holland à l'ouest, le Coteau Sainte-Geneviève au nord, l'avenue Georges VI, la rue DeLaune et la Grande-Allée au sud, et l'avenue Murray, la rue des Laurentides et le Parc des Champs de bataille à l'est. Ce territoire recouvre un territoire d'une superficie de 1,68 km². Trois conseils de quartier sont concernés par ce PPU, dont celui de Montcalm.

Compte tenu de la complexité des enjeux inhérents à un PPU, les trois conseils ont adopté en février 2016 une résolution commune demandant l'allongement à 60 jours de la période dont les citoyens pourraient disposer pour se prononcer sur les propositions du PPU dans un mémoire destiné à la Ville. Tel que mentionné par la Ville, un document préliminaire a été diffusé publiquement à la fin de l'été afin de recueillir les commentaires des citoyens avant la publication du document final. Le conseil de quartier a déposé un premier mémoire sur l'avant-projet du PPU en septembre 2016. Une présentation a eu lieu au mois de décembre afin de présenter les modifications apportées à l'avant-projet, présenté au mois de juin. Le conseil de quartier prévoit en début 2016 faire la rédaction d'un nouveau mémoire afin de présenter sa position face au projet de PPU Belvédère.

2.3.5 Réfection Chemin Sainte-Foy et coin Lucien Borne

Une consultation préliminaire a eu lieu concernant les travaux de réfection de ce secteur. Le conseil de quartier était présent, crayon à la main, afin de redessiner certains secteurs problématiques en identifiant notamment les tronçons qui ne sont pas confortables pour le piéton et les endroits susceptibles de recevoir un meilleur couvert végétal. Les travaux intégrant différentes interventions des citoyens ont été présentés aux citoyens à l'automne. Depuis cette présentation, nous n'avons pas reçu de nouvelles informations sur les travaux à venir.

2.4 Comité relations avec les citoyens (gouvernance, loisirs, citoyens, mixité, participation et communication)

2.4.1 Travaux autour des projets de loi 109 et 122

Le comité a participé à diverses réflexions et prises de position prises à l'interne et avec d'autres acteurs externes en lien avec les modifications que ces projets de loi visent à apporter au processus de consultation publique. Dans ce contexte, le Conseil de quartier a pris position en faveur du maintien des référendums et pour un renforcement des mécanismes de consultation en amont.

2.4.2 Contes à passer le temps présentés à la Place Richard Garneau

Dans la poursuite de l'activité « Contes d'hiver » présentée en 2015, le conseil de quartier a soutenu la reprise de l'activité par la Société de développement commercial en offrant sa collaboration à l'événement. Ainsi, le 9 décembre dernier a été présenté le conte « Fuck les Mayas », présentation à laquelle ont contribué différents commerçants du quartier en offrant boissons chaudes et collation. Malgré la qualité de la prestation, le froid mordant n'a pas favorisé la présence d'un grand nombre de participants.

2.4.3 Montcalm + Jeunes

En s'alliant avec le projet Montcalm + Jeunes, c'est une bouffée de fraîcheur qui alimente le conseil de quartier. Le projet constitue une véritable enquête terrain sur le patrimoine bâti et vivant du quartier Montcalm/Quartier des arts qui s'inspire de la publication Histoire de raconter - le quartier Montcalm conçu par le conseil de quartier de Montcalm. Avec ce projet, le conseil de quartier invite le Machin Club et les jeunes de 11-12 ans qui fréquentent l'école Anne-Hébert à découvrir leur quartier dans toute sa richesse patrimoniale. La radio de Première Radio de l'École Anne-Hébert est utilisée pour réaliser les entrevues et les comptes-rendus de visites historiques qui sont diffusés dans l'école, sur les réseaux sociaux ainsi que sur le Web au moyen d'une carte interactive. La vidéo permet de réaliser six enquêtes sommatives d'activités et de recherches terrain effectuées selon les thématiques suivantes : les espaces naturels, l'urbanisation, le patrimoine bâti, immatériel, sacré et les arts.

2.4.4 Assemblée générale et Café forum

Pour l'assemblée générale de 2016, le Conseil de quartier a souhaité faire un événement centré sur la parole citoyenne des résidents-tes de Montcalm. Pour ce faire, dans une formule

conviviale, les 50 personnes présentes lors de l'événement ont participé à des mini-ateliers tenus par chacun des comités en lien avec leurs travaux : transformations artistiques des portes de garage, meilleures pratiques pour consulter les citoyens et les déplacements piétons dans le quartier. La formule s'est avérée riche pour mieux connaître la réalité et les préoccupations des citoyens du quartier et sera à reprendre !

2.4.5 Collaboration au cinéma plein air dans Montcalm

Après avoir initié un tel événement en 2015, le Conseil de quartier a collaboré à la reprise de l'événement par la SDC Montcalm, ce qui a permis la projection du film *La loi du silence* d'Alfred Hitchcock, une tradition à poursuivre dans le quartier.

2.4.6 Travaux en lien avec le processus de consultation publique

Le mandat de consultation publique étant au cœur du mandat du Conseil de quartier, les membres du comité ont travaillé sur des mécanismes pour faire en sorte d'améliorer le processus de consultation publique. Le fruit de cette réflexion est présenté dans le point Vision Montcalm (2.2).

2.5 Comité-cadre bâti (services, commerces, cadre bâti, patrimoine, arts et densification)

2.5.1 La placette mobile

À la suite du financement, de la construction et de l'installation d'un mobilier urbain en bois par Monmontcalm.com et ses partenaires (2 citoyens, 2 collectif/association, 4 commerçants/entreprise, Ville de Québec, Société immobilière Miramas) en juillet 2015 dans le cadre de l'aménagement temporaire de la placette publique au coin de l'avenue Cartier et du boulevard René-Lévesque, le conseil de quartier Montcalm a décidé à l'unanimité le 10 novembre 2015 de devenir le porteur du projet pour l'édition 2016. L'implantation du mobilier dans un nouvel espace du quartier Montcalm visait à bonifier un aménagement existant et à participer activement à la définition de notre milieu de vie. Malheureusement, aucun lieu n'a pu être trouvé pour accueillir la placette en 2016. Depuis l'automne 2016, le conseil de quartier poursuit ses recherches afin de trouver un lieu d'accueil pour la structure, mais a élargi ses recherches à l'extérieur du quartier. Cette recherche se poursuit en 2017.

2.5.2 Concours de photographie #montcalmen

#montcalmen... est un concours de photographie sur les médias sociaux initié par le conseil de quartier Montcalm et mené en collaboration avec Monmontcalm.com et la SDC Montcalm. Il vise à mettre en valeur les paysages du quotidien de notre milieu de vie photographiés par ses citoyens, ses travailleurs et ses visiteurs. Une troisième édition du concours a vu le jour à l'automne 2016, soit la thématique #montcalmenCOULEURS visant à magnifier la transformation du quartier pendant l'automne. La collaboration entre acteurs du quartier a permis lors cette édition le tirage d'un chèque-cadeau chez un restaurateur du quartier et la mise en place d'une stratégie de communication sur les médias sociaux.

2.5.3 Programme de transformation de portes de garage

Lors de l'assemblée générale annuelle du conseil de quartier du 26 avril 2016, le programme de transformation de portes de garage a fait l'objet d'un atelier avec les citoyens. Ce projet vise à embellir le quartier en invitant les propriétaires de portes de garage à accueillir une œuvre d'art sur celles-ci. À l'aide d'une carte du quartier et de représentations d'œuvres d'art urbain, l'atelier a permis de consulter un bon nombre de citoyens du quartier sur les lieux les plus propices au projet ainsi que sur les types d'œuvres d'art les plus susceptibles de plaire. À la suite de l'atelier, un secteur a été identifié comme étant particulièrement propice pour lancer un projet pilote. Les citoyens de ce secteur ont été contactés par lettre, et plusieurs d'entre eux ont manifesté un intérêt pour le projet. Au courant de l'année 2017, le conseil de quartier essaiera de rassembler une part du financement nécessaire afin de lancer le projet pilote. Celui-ci pourra agir comme une vitrine permettant de démontrer tout le potentiel de ce projet d'art urbain, et à terme, de le rendre accessible à tous les propriétaires du quartier.

2.5.4 Marché aux puces

Le samedi 4 juin 2016, le conseil de quartier s'est doté d'une table sur la rue Crémazie au grand marché aux puces du quartier Montcalm afin d'aller à la rencontre des citoyens. Cet évènement fut notamment l'occasion de faire connaître l'action du conseil de quartier et de consulter les citoyens sur le programme de transformation artistique de portes de garage.

2.5.5 Grille d'analyse d'évaluation de l'acceptabilité sociale des projets

Inscrite comme piste d'action sur la base des esquisses produites en soutien aux travaux du comité Vision Montcalm, la réalisation d'une première version de la grille d'évaluation figure toujours parmi les plans du conseil de quartier. L'objectif est d'adopter, de concert avec les citoyens du quartier, une grille d'analyse et d'évaluation de l'acceptabilité sociale des projets touchant le cadre bâti qui servira de guide à la consultation publique prévue en amont des projets. Cette grille fera d'ailleurs l'objet d'un atelier avec les citoyens lors de l'assemblée générale annuelle du 22 avril 2017.

2.5.6 Programme de reconnaissance des initiatives remarquables

Le conseil de quartier Montcalm a soutenu financièrement au cours des dernières années (notamment en 2013 et 2014) la tenue d'une activité d'envergure limitée dont un important collaborateur était Les Loisirs Montcalm Inc. Le programme consistait alors à souligner les efforts des résidents et des commerçants du quartier en matière d'aménagement paysager et de rénovation extérieure. Pour mieux mettre en valeur ces efforts, des certificats de reconnaissance ont été remis par le passé aux candidatures retenues ainsi qu'un prix reconnaissance. Le programme n'a pas été réédité en 2016, mais le comité-cadre bâti n'exclut pas d'organiser une prochaine édition en collaboration avec un nouveau partenaire au courant de l'année 2017.

2.5.7 Répertoire des perspectives visuelles à préserver

Inscrite comme piste d'action du rapport Vision Montcalm, un répertoire des perspectives visuelles à préserver existe toujours à l'état de projet et vise à rassembler les percées visuelles du quartier Montcalm. En prévision de futurs projets immobiliers, le comité-cadre bâti juge toujours approprié de doter éventuellement le conseil de quartier d'un tel répertoire sous une forme plus achevée. Le projet pourrait donc être bonifié en 2017. Une fois suffisamment avancé, le projet de répertoire serait soumis à une enquête et à une consultation auprès des citoyens afin de favoriser l'atteinte d'un consensus.

2.6 Prise de position sur les enjeux municipaux

Au cours de l'année 2016, le Comité relations avec les citoyens a été particulièrement actif en regard des dossiers suivants qui avaient une portée municipale plus générale :

- Projet de loi n°109 : Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs

- Projet de loi n°122 : Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs

- Mandat confié par la Ville de Québec à l'Institut du Nouveau Monde afin de poser un diagnostic des pratiques de participation publique dans la Ville de Québec

2.7 Consultation publique

2.7.1 Centraide - 21 juin 2016

Libellé exact de la consultation: "Approbation d'un projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches sur le lot numéro 5 341 928 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 276 (Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, quartier Montcalm)"

Le Conseil de quartier Montcalm a recommandé l'adoption du projet de modification proposé, lequel consistait à permettre à l'organisme Centraide Québec et Chaudière-Appalaches d'établir son siège social au 550, chemin Sainte-Foy dans l'immeuble abritant la résidence de la congrégation des Soeurs de Saint-Joseph de Saint-Vallier.

2.7.2 Projet de modification de zonage visant la zone 14022Ha (avenue des Braves)

Lors de cette consultation publique, certains résidents de la rue des Laurentides ont manifesté leur préoccupation sur le manque d'uniformité. À cet effet, le Conseil de quartier de Montcalm a recommandé au Conseil d'arrondissement d'approuver le projet tout en scindant la zone initiale en deux, soit par l'axe du boulevard René-Lévesque, et en émettant les préoccupations de rendre conformes les situations dérogoires sur l'avenue De Bienville et de préserver l'alignement existant des clôtures sur l'avenue des Laurentides. Le statu quo quant aux normes de zonage a été recommandé pour la zone comprenant l'avenue des Laurentides.

2.7.3 Dossier des grands logements

Dans le cadre d'une demande concernant le 300 chemin Sainte-Foy tenue le 21 juin 2016, il est proposé de modifier la grille de spécifications de la zone 14017Mb et d'ajouter la norme de grands logements, et ce même si le requérant avait mentionné qu'il respecterait la norme. Dans la première version du Règlement, la norme de grand logement n'apparaissait pas. Le conseil de quartier a demandé que cette norme apparaisse dans le règlement.

3. EXÉCUTIF

Conformément à la politique de consultation publique de la Ville de Québec et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en 2016, les membres du conseil de quartier ont traité différents dossiers en matière de réglementation de zonage et d'urbanisme qui concernent le quartier Montcalm. Ces dossiers sont présentés par l'Arrondissement ou par le comité exécutif de la Ville et, pour chacun d'entre eux, le conseil de quartier possède un pouvoir de recommandation. Le tableau suivant fait état des dossiers traités par le conseil en 2016.

4. LES PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1 La participation à des organismes ou regroupements

En fonction des impacts que certains dossiers peuvent avoir dans le quartier, le conseil de quartier entretient des relations privilégiées avec certains organismes ou regroupements. Ces relations se traduisent par une délégation officielle du conseil de quartier auprès de ces organismes ou regroupements. Ces délégations sont généralement assumées par les membres du conseil d'administration. À l'occasion, le conseil d'administration peut confier une délégation à un membre du conseil de quartier qui n'est pas membre du conseil d'administration. En 2016, les délégations du conseil de quartier étaient les suivantes :

Organismes ou regroupements	Délégation
Table de concertation de vélo	M. Jimmy Duchesneau

4.2 Les autres participations

En cours de mandat, les membres du conseil d'administration participent, à titre de représentantes ou de représentants du conseil de quartier, à différentes activités tenues par des organismes de Montcalm ou par des organismes extérieurs dont les actions peuvent avoir un impact dans le quartier. En 2016, les membres ont participé à des activités tenues par les organismes suivants :

- Séance de discussion animée par l'Institut du Nouveau Monde au sujet des pratiques de consultation publique dans la Ville de Québec (23 novembre 2016)
- Rencontre avec des étudiants en aménagement du territoire afin de répondre à différentes questions sur la relation qu'entretient le quartier Montcalm avec le quartier limitrophe de la Colline Parlementaire.

5. LES QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER

Les citoyens (es) qui se présentent à une assemblée du conseil d'administration du conseil de quartier disposent de deux périodes de questions et de commentaires qu'ils peuvent utiliser pour attirer l'attention des membres du conseil d'administration du conseil de quartier

ou des représentants(es) de l'Arrondissement sur tout sujet qui concerne le quartier. En 2016, les principaux sujets abordés par les citoyens et citoyennes concernaient :

- Mobilier urbain temporaire
- Politique de la ville concernant la santé du couvert végétal
- Projets d'habitation communautaires

6. LES SUJETS TRAITÉS PAR LES CONSEILLERS

Dans le cadre des assemblées du conseil d'administration du conseil de quartier, les membres du conseil qui représentent le quartier disposent d'une période de temps afin de donner de l'information sur différents dossiers ayant trait au quartier, à l'Arrondissement ou à la Ville. Voici un aperçu des sujets portés à l'attention du conseil d'administration en 2016 :

- Programme triennal d'immobilisations (PTI)
- Terminus 800
- Protection du cadre bâti
- Circulation sur Belvédère
- Stationnement sur l'avenue Cartier
- Élections à Démocratie Québec
- Schéma d'aménagement a été contesté par Démocratie Québec
- Projet de loi 109
- Dépôt du PTI pour les trois prochaines années
- Installation d'une boîte électrique extérieure sur l'avenue Cartier
- Vente de terrain par la Ville à un résident
- Tenue de l'assemblée annuelle de M. Bussières
- Projet de loi 109 et du processus référendaire
- PPU Colline Parlementaire
- Subvention accordée par la Ville de Québec aux Loisirs Montcalm
- Location de locaux par Centraide au 550, chemin Sainte-Foy
- Canopée de 35 % sur le territoire de la Ville
- Sondage sur la vision du patrimoine
- Placette Richard Garneau
- Stationnement rue Sanders

- 510 chemin Sainte-Foy/refus d'une demande de dérogation mineure
- Passages piétonniers et les pistes cyclables.
- Réfection des infrastructures sur le chemin Sainte-Foy.
- Mise en berne des drapeaux de la Ville pour souligner les attentats de Belgique
- 300, chemin Sainte-Foy et norme des grands logements
- 1070, avenue des Braves
- Demande d'occupation du 860-880, Père Marquette
- Réfection du chemin Sainte-Foy
- Placette Cartier
- Colloque sur la Ville intelligente.
- PPU Belvédère
- Annulation des fonds pour l'aménagement du coteau Sainte-Geneviève
- Appropriation de la falaise et la mise en place d'une promenade entre la côte de la
- Pente douce et l'avenue Saint-Sacrement
- Rédaction d'un mémoire sur la forêt urbaine produit par l'opposition municipale

7. LES ÉTATS FINANCIERS 2016**LE CONSEIL DE QUARTIER DE MONTCALM****BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016**

	2016	2015
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 188	502
Subvention à recevoir	1 800	670
	<u>2 988</u>	<u>1 172</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs	0	0
Compte à payer	827	750
Autres engagements à verser	2 347	0
	<u>3 174</u>	<u>750</u>
Actif net		
Sommes non affectées à la fin de l'exercice	<u>(186)</u>	<u>422</u>
Passif et actif net	<u>2 988</u>	<u>1 172</u>



Au nom du conseil de quartier de Montcalm :

LE CONSEIL DE QUARTIER DE MONTCALM

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE
L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

	2016	2015
	\$	\$
Produits		
Subventions – Ville de Québec Fonctionnement	1 281	1 330
Projet – subvention Ville de Québec	2 800	950
Subventions – Autres	0	0
	4 081	2 280
Charges		
Fonctionnement (rédaction et autres frais)	1 286	1 024
Frais financiers	132	126
Soutien à divers projets	1 777	799
Autres- Entreposage – Placette mobile	1 494	
	4 689	1 949
Excédent des produits par rapport aux charges	(608)	331

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2016

Note 1. Statut et nature des activités

L'inspecteur général des institutions financières a déposé au registre des entreprises individuelles des sociétés et des personnes morales, le 22 mai 1997, copie d'une résolution de la Ville de Québec, autorisant la constitution d'un conseil de quartier sous le nom du **conseil de quartier de Montcalm**.

Le conseil de quartier est un mandataire de la Ville de Québec et le conseil municipal de la Ville doit consulter le conseil de quartier dans les matières indiquées à la *Politique de consultation publique de la Ville de Québec*, adoptée par le conseil de ville.

Note 2. États financiers vérifiés

Le 17 juin 2009, l'Assemblée nationale sanctionnait la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (RLRQ, chapitre 26). L'obligation pour les conseils de quartier de produire annuellement des états financiers vérifiés est maintenant retirée.

Note 3. Vérification de conformité

À compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009, et ce, dans le cadre de son mandat de vérification des comptes et affaires de la Ville et de la vérification de la gestion des fonds et biens publics, le vérificateur général de la Ville procédera sur un cycle de trois ans à une vérification de conformité aux règlements et politiques de la Ville de la gestion de tous les conseils de quartier. Son rapport annuel au conseil municipal fera alors état de cette vérification.